

Révoltes des esclaves à Saint-Domingue

Correspondance de Jacques Hérard, cousin de la veuve Aimé Fleuriau de Bellevue à sa cousine du 2 février 1793 dans laquelle il décrit les révoltes des esclaves à Saint-Domingue.

Mise en vente publique le vendredi 14 décembre 2012 à Paris parmi un ensemble de vingt-cinq lots relatifs à la famille Fleuriau de Bellevue, cette lettre est l'une des 80 correspondances, du plus haut intérêt achetées par le Département de la Charente-Maritime. Elles concernent Aimé-Benjamin Fleuriau et plus particulièrement sa propriété située à Bellevue dans l'île de Saint-Domingue où était cultivée la canne à sucre et exploitée une raffinerie de sucre. Ces correspondances témoignent surtout des événements liés à la révolte des esclaves de février 1793 et à leurs conséquences sur les colons et la gestion de la plantation jusqu'en 1803. Plusieurs lettres écrites par Jacques Hérard et Jean-Baptiste Arnaudeau, neveu de Fleuriau et gestionnaire de la plantation, évoquent avec détail la violence de ces troubles.

Histoire des Fleuriau de Bellevue : Aimé-Benjamin et son fils Louis-Benjamin

La famille Fleuriau, emblématique de la ville de La Rochelle est représentative du grand négoce maritime et colonial faisant la prospérité de la ville au XVIII^e siècle. C'est à partir de l'exploitation de la sucrerie familiale de Saint-Domingue qu'Aimé-Benjamin Fleuriau permet à cette famille protestante bourgeoise de passer d'une situation difficile à une énorme fortune, lui assurant l'anoblissement, ultime consécration de cette aventure antillaise.

L'histoire de cette réussite coloniale a valeur de symbole des deux côtés de l'Atlantique. Elle est à la fois – à La Rochelle et plus généralement en France – celle de cette bourgeoisie marchande qui prend le pas à la fin du XVIII^e siècle sur l'ancienne noblesse, et aussi, à l'autre bout de la chaîne, celle de milliers d'hommes, libres ou esclaves, qui vivent sans le savoir les dernières années d'une société créole qui a donné naissance à la première république noire du monde : Haïti.

Quant à son fils Louis-Benjamin Fleuriau, il profite de la fortune héritée de son père pour voyager et étudier à Genève et voyager. De retour à La Rochelle, il mène une longue carrière d'élus municipal pendant près de cinquante ans (1804-1852) mais aussi départemental : en tant que conseiller général (1801 à 1851) et député (1820 à 1831). Grâce à cette longévité politique, il est l'un des Rochelais les plus influents de la première moitié du XIX^e siècle. C'est également un naturaliste remarquable.

Ces documents précieux pour l'histoire du commerce colonial et de la traite négrière au XVIII^e siècle, viennent enrichir et compléter les fonds des familles de négociants rochelais des XVIII^e-XIX^e siècles, tels que Garesché, Rasteau, Belin, Van Hoogwerff déjà conservés aux Archives départementales. Ils sont en effet d'une grande richesse pour appréhender l'évolution économique et politique de l'ancienne colonie française.

Après classement, ces documents seront numérisés et mis en ligne sur notre site internet.

Maman et très chère Cousine.

J'ai reçu l'honneur de votre dernière lettre du 24. J'ai
été très tristement destiné à être malade, j'ai
paré peu de jours que j'ai été placé sur l'habitation
Kerado, habitation d'été qui a été le rendez-vous
des nègres nouvellement évadés, j'ai eu les plus
grandes risques, je me suis heureusement sauvé de leurs mains
méchantes, à la faveur des bois, que j'ai parcourus
depuis 7 heures du matin jusqu'à 16 heures du soir, pour
me rendre aux champs, et me soustraire à leur vue. Arrivé
quand j'ai vu mes amis, j'ai fait quartier, si j'ai
été aperçu par les insurgés.

Arrivé au port au Prince, Monsieur de Kérou
a eu la bonté de me donner 15 Gourdes, pour me habiller
car j'étais pour la seconde fois tout nu, nu, nu.



Savoir qu'avec ce que j'ai vu sur le corps, j'ai vu Donna
Comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer par madame
du 25 Janvier 1790, que j'ai employé en ardent
avant d'entre en place sur le Baron Récureu.

Je n'ai pas pu voir Mr. Armandeau, j'ai eu grand
peine depuis 3 ou 4 mois. j'ai eu à se faire possible
de rentrer sur votre Baron de la Roche. Si l'état n'est
j'ai été fait présent par j'ai été, neque qui alors
était proposé pour mettre le bon ordre sur le Baron
et qui en apparence, avait la confiance des habitants,
qui voulaient qui est l'état mauvais d'un possible
qui est qui est vrai, qui est à l'état des révoltes;
sur la quelle on a déjà marché, et l'état au moins
soit. Je vous ai bien dit aussi que votre
Bâtillon ne soit point dérangé, que contre j'ai
même votre Bâtillon dans le bon ordre, malgré
une partie d'autre mauvais Neque qui on fait
qui est un peu pour les dérangés et entrés avec
eux, j'ai vu. Je n'ai bon, et n'ai pas abandonné, j'ai
y a eu beaucoup d'habitation qui ont eu beaucoup
de p. de l'armée d'indiscipline, entre les Caracul
à l'habitation de la p. voisine, et Caracul à l'alle

du Coin d'autre. L'ordre est intact, grâce aux
bons Conseils de monsieur le Hombourger
avec les noirs, qui sont au nombre de trois, mais
ils veulent savoir de rendre compte de ce qui s'est
passé; il les a bien excités au bien, qui est
parvenu à unir les noirs d'Afrique avec les
Noirs créoles, qui étoient les uns contre les autres.
Ils ont alors un d'un commun accord et on
a effacé les propriétés de leur mère, et ils ont
la plus grande confiance en monsieur le Hombourger.
M. Bayon est sorti de l'habon depuis
quelque temps, ignore quel en est le raisonnement.
Mais j'espère qu'il n'a pas répondu aux Contes
de M. le Hombourger, qui depuis la sortie a
fait mourir les travaux de l'habon.

Si j'en ai été, l'ass. plutôt à l'égard de l'habon
fait, comme vous pourriez le croire, vous en avez une
grande expérience en est. Arrivé au point
d'autre qui nous a vu rentrer sur les habon
ou plutôt étoit avant l'époque de la première
insurrection, les habitants depuis ce temps ne

Ne s'assurant de l'indignité de ce papier, tant qu'il y a
mes parents et moi.

Ne s'assurant que ceux qui veulent, le plus souvent
personnel, mais tout cela va changer, je ne crois
pas volontaire, et on la force à recevoir ceux qui
sont destinés à être pour les Dirigeables.

Il est pour le moment impossible que j'aie sur
votre bon conseil que j'aie à recevoir de la part
de vos nœuds, mais beaucoup de ceux qui sont
en insurrection, quand nous aurons réduit le mouvement
à l'état, ce qui retardera pas, j'aurai l'honneur de vous
donner de plus en plus de détails sur l'état et situation
de vos nœuds et l'habitation.

M. de Rembours ne vous écrit pas parce qu'il
croit qu'il veut attendre la décision de ces fameuses
affaires, pour vous marquer au bout de ce qui
en sera j'ai l'honneur de vous adresser les respectueux
salutements

Madame et Monsieur
Fort aux 2 février 1793. Votre humble et
obéissant serviteur
89. M. de Rembours